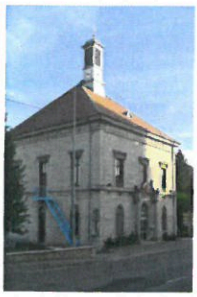

PROCES-VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 24 MAI 2018

Mairie de ROULANS
34 grande rue
25640

Le conseil municipal de la Commune de ROULANS, régulièrement convoqué en date du 21 mai 2018, s'est réuni en mairie de ROULANS le jeudi 24 mai 2018 à 20 h sous la présidence de M. JACQUOT Alain, Maire.

Etaient présents :

BIGLER Bruno - BRIE Gérard – COMBEL Francis – DUBOIS-DUNILAC Hervé - DUSSAUSSAY Florence – EMONIN Sandra – GAFFIE Marguerite - JACQUOT Alain - JOUFFROY Christine – LAGIERE Emmanuelle – LIMONET André - MASSON Marinette – PAUTHIER Jean-Luc - TRONCIN Catherine

Absent excusé avec pouvoir : BRULET Daniel avec pouvoir à DUBOIS-DUNILAC Hervé

Secrétaire de séance : Marguerite GAFFIE

Après lecture par le maire, le procès-verbal de la séance précédente a été approuvé à l'unanimité.

INFORMATIONS DU MAIRE

Résumé est fait par les présidents des associations concernées des manifestations qui viennent d'avoir lieu à Roulans : le marché aux fleurs organisé par le CLAR a connu un beau succès le dimanche 6 mai. La compétition de gymnastique, organisée le dimanche 13 mai au gymnase, et pour la première fois à Roulans, par l'AISC Roulans s'est déroulée dans de très bonnes conditions pour les 50 juges et les 300 gymnastes féminines participantes.

Révision du P. L. U.

Les dates prévues pour la réunion publique et l'arrêt du P. L. U. sont reportées car Mme COLLEU doit rencontrer prochainement les services de la D. D. T. pour mise en cohérence des documents de révision avant la réunion publique.

Lors du dernier conseil communautaire, la C. C. D. B. a validé le projet de Z. A. E. intercommunale sur Roulans au niveau de la route de Vennans, zone qui va pouvoir ainsi être maintenue dans le prochain plan local d'urbanisme.

Sinistre sur la R. D. 683 – Entrée Ouest

Les devis de remise en état des lieux viennent d'être transmis à l'assurance de la commune. Ils se détaillent ainsi :

Remise en état Accottement	.....	*13 767.60 E ttc*
Glissières	.....	*14 280.00 E ttc*
Eclairage mise en sécurité	.....	*616.80 E ttc*
Remplacement lampe complète	.....	*2 376.00 E ttc*
Total	.....	*31 040.40 E ttc*

- *Rénovation de l'éclairage public : travaux en cours qui se termineront d'ici 15 jours : Prévu au budget : Coût : 106 000 E – Subvention : 61 000 E Abaissement de 60 % de luminosité entre 23 h et 5 h du matin*

- *Chapelle d'Aigremont : la commune attend les conseils de Mme BOLE, Architecte, concernant la réfection des murs de la Chapelle qui souffrent d'humidité*

- *Forum des associations : samedi 8 septembre 2018 de 9 h à 12 h*

- *Site internet : Marinette MASSON a expliqué la refonte en cours du site internet Roulans.fr*

- *Bulletin municipal : la commission doit se réunir prochainement*

ORDRE DU JOUR

1. Création et suppression de postes d'adjoints techniques
2. Budget assainissement : décision modificative n° 1
3. Budget forêt : décision modificative n° 1
4. Création budgets lotissement
5. Acquisition de terrains
6. Extension du cimetière : demande de subvention

1. *CREATION ET SUPPRESSIONS DE POSTES D'ADJOINTS TECHNIQUES*

1.1 Suppression du poste d'adjoint technique – 19 h hebdomadaires

Délibération n° 29.2018

L'exposé du maire entendu, l'assemblée accepte à l'unanimité la suppression au sein de la collectivité du poste d'adjoint technique 2ème classe d'une durée hebdomadaire de travail de 19 heures à compter du 31 mai 2018. Fiche de poste : ménage au gymnase, à l'espace culturel et à la mairie

Le comité médical du centre de gestion, réuni le 14 mai dernier, a en effet autorisé la commune à procéder au licenciement de l'agent titulaire du poste pour inaptitude totale et définitive faute de reclassement possible.

Cette décision est prise sous réserve de l'accord du comité technique paritaire.

1.2 Suppression du poste d'adjoint technique – 1 h 25/35ème

Délibération n° 30.2018

Suite à la démission de l'agent titulaire du poste, l'assemblée accepte à l'unanimité la suppression au sein de la collectivité du poste d'adjoint technique 2ème classe d'une durée hebdomadaire de travail de 1.25/35ème à effet du 31 mai 2018. Fiche de poste : ménage des locaux de l'école de musique

1.3 Création d'un nouveau poste d'adjoint technique

Délibération n° 31.2018

Les trois postes existants pour le ménage dans les bâtiments communaux venant d'être supprimés, le maire demande la création d'un nouveau poste d'adjoint technique reprenant l'ensemble des travaux de ménage, pour une durée estimée à 24 heures hebdomadaires à effet du 1er juillet 2018.

L'exposé du maire entendu, l'assemblée accepte à l'unanimité la création d'un nouveau poste d'adjoint technique d'une durée hebdomadaire de 24 h à effet du 1er juillet 2018.

2. *Budget Assainissement : décision modificative n° 1*

Délibération n° 32.2018

L'exposé du maire entendu, le conseil municipal accepte à l'unanimité la modification du budget primitif 2018 du service assainissement comme suit :

Dépenses de fonctionnement		
61523 – Réseaux	.....	*+ 10 806 €*
022 – Dépenses imprévues	.....	*- 10 806 €.*

3. *Budget Forêt : décision modificative n° 1*

Délibération n° 33.2018

L'exposé du maire entendu, l'assemblée accepte à l'unanimité la modification du budget primitif 2018 du service Forêt comme suit :

Dépenses de fonctionnement		
61524 – Marché de bucheronnage Wirth	.....	*+ 3 600*
6522 – Reversement au budget général	.....	*+ 5 000*
Recettes de fonctionnement		
7022 – Coupes de bois	.....	*+ 8 600*

4. *CREATION BUDGETS LOTISSEMENT ET PROPOSITION IDEHA*

4.1 *Création de budgets*

Délibération n° 34.2018

L'exposé du maire entendu, l'assemblée accepte à l'unanimité la création de deux nouveaux budgets de lotissement, hors tva :

- *Lotissement « Aux Vignottes » concernant deux parcelles à bâtir,*
- *Lotissement « Aux Vignes de Morteau » pour l'aménagement d'un lotissement de 25 lots.*

4.2 *Proposition IDEHA*

Délibération n° 35.2018

Idéha, société immobilière basée à Montbéliard, propose l'étude d'une opération d'environ 8 logements « Aux Vignes de Morteau » sur la parcelle dédiée dans le plan d'aménagement du futur lotissement.

Cette société propose l'établissement d'un partenariat avec la commune sur le long terme, avec projet de construction et gestion du programme à laquelle la commune sera associée.

Après exposé du maire à ce sujet, l'assemblée accepte à l'unanimité le lancement de l'étude par la société IDEHA.

5. ACHAT DE TERRAINS

5.1 Achat MILLET/COUDRAY

Délibération n° 36.2018

Madame MILLET, dans son courrier du 2 avril dernier, propose de faire don à la commune des parcelles ci-dessous :

- *C 911 – Sous Vignot ..... 28 ares 55 (pré)*
- *C 992 – A la Côte d'Aigremont ..... 12 ares 90 (bois)*
- *C 993 – A la Côte d'Aigremont ..... 25 ares 82 (bois)*

Soit un total de 67 ares 27.

Le maire est favorable à cette transaction qui va permettre à la commune d'acquérir une partie de l'empreinte du chemin « Sous Vignot ».

L'exposé du maire entendu, l'assemblée accepte à l'unanimité la cession à titre gracieux des parcelles ci-dessous avec frais notariés à la charge de la Commune de Roulans.

Le maire est mandaté pour la signature de l'acte correspondant et de toutes pièces s'y rapportant en l'étude de Maître Leparlier, Notaire à Baume-Les-Dames.

5.2 Achat à Madame PORTIER Odette

Délibération n° 37.2018

Suite à une rencontre avec M. STEINER Robert qui gère ses affaires, le maire propose d'acquérir les parcelles ci-dessous appartenant à Mme PORTIER Odette :

- *C 994 – A la Côte d'Aigremont ..... 19 ares 37*
- *C 1023 – A la Côte d'Aigremont ..... 8 ares 78*
- *A 826 – Au Poirier ..... 7 ares 70*

au prix de 0.10 €/m2 - 1000 E/hectare.

L'exposé du maire entendu, l'assemblée accepte à l'unanimité l'achat des parcelles ci-dessous avec frais notariés à la charge de la Commune de Roulans.

Le maire est mandaté pour la signature de l'acte correspondant et de toutes pièces s'y rapportant en l'étude de Maître Leparlier, Notaire à Baume-Les-Dames.

5.3 Achat de terrain à M. BRIE Gérard
Délibération n° 38.2018

Le maire propose d'acquérir la parcelle appartenant à M. BRIE Gérard, sur la proposition de ce dernier :

- *C 1010 – A la Côte d'Aigremont ..... 12 ares 04.*

au prix de 0.10 €/m2 - 1000 E/hectare.

L'exposé du maire entendu, l'assemblée accepte à l'unanimité l'achat par la commune de la parcelle ci-dessus au prix de 0.10 €/m2 avec frais notariés à la charge de la Commune de Roulans.

Le maire est mandaté pour la signature de l'acte correspondant et de toutes pièces s'y rapportant en l'étude de Maître Leparlier, Notaire à Baume-Les-Dames.

MAIRIE DE ROULANS

Le Maire,
Alain JACQUOT